

LES POINTS DE PAIEMENT

Mairie

78 boulevard Blossac
05 49 20 20 20
Lundi, mercredi et jeudi :
8h à 16h30
Mardi : 9h à 16h30
Vendredi : 8h à 15h30

Mairie de Targé

27 rue Paul Fort
05 49 21 26 32
Mardi et jeudi :
13h30 à 17h30
Vendredi : 13h30 à 16h30

Mairie annexe d'Ozon

1 rue Émile Littré
05 49 93 26 95
Lundi, mercredi et jeudi :
8h30 à 12h
Mardi et vendredi :
13h30 à 17h

Mairie annexe de Châteauneuf

52 Grand rue
de Châteauneuf
05 49 19 78 89
Mardi : 9h à 12h
Mercredi et jeudi :
13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h
Samedi : 8h30 à 12h30

CCAS de Châtelleraut

5 rue Madame
05 49 02 56 80
Lundi à jeudi : 9h à 12h et
13h30 à 17h30
Vendredi : 9h à 12h et
13h30 à 16h30

Accueil de Loisirs Municipal

37 - 39 rue Aliénor
d'Aquitaine
05 49 23 43 11
Lundi, mardi, jeudi et
vendredi : 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 12h45
et 14h à 18h

Privilégiez les démarches en ligne
pour plus de confort.
Gérez votre compte, recevez et réglez
vos factures sans vous déplacer.

Rendez-vous sur

www.ville-chatelleraut.fr

DU NOUVEAU POUR MA FAMILLE

MES ACTIVITÉS EN TOUTE SIMPLICITÉ !



2015 III conception réalisation III CII



www.ville-chatelleraut.fr

VILLE DE
Châtelleraut

LE PAIEMENT DES PRESTATIONS SIMPLIFIÉ

Pour

- les accueils périscolaires avant et après l'école,
- l'Accueil de Loisirs Municipal,
- la restauration scolaire,
- l'accueil dans les structures Petite enfance : crèches collectives et crèche familiale.

Vous consommez et vous recevez une facture que vous réglez simplement dans tous les points de paiements ou sur internet (voir au dos).

C'est très simple !

Dès l'inscription de votre enfant, vous bénéficiez d'un espace "personnel" accessible sur le site internet de la Ville.

Vous pouvez consulter, gérer vos consommations et régler vos factures en ligne.

Vos règlements

- **sur internet "sans vous déplacer"**, muni de vos identifiants,
- **par prélèvement automatique** en complétant le dossier d'adhésion disponible dans les points de paiement ou sur internet (espace personnel),
- **en vous déplaçant dans l'un des points de paiement.** Les règlements peuvent être réalisés en espèces, par chèque, carte bancaire, en CESU ou chèque-vacances (selon la réglementation en vigueur).



EN PRATIQUE

Vos factures

En fonction des services utilisés, vous recevrez une facture pour vos prestations :

- petite enfance
- et/ou enfant (ALM, accueil périscolaire et restauration scolaire).

ATTENTION

Chaque facture doit être réglée avant le dernier jour du mois de sa réception. Dans le cas contraire, vous recevrez une nouvelle facture qui devra être réglée directement à la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais.



Vous pouvez consulter vos factures émises (le mois suivant vos consommations) :

- dans un des points de paiement
- en accédant à l'"Espace Famille" sur www.ville-chatellerault.fr "Espace Famille" à l'aide de vos identifiants



Code famille internet :

Mot de passe internet :

Vos identifiants peuvent aussi être obtenus en ligne via le lien "oubli du mot de passe" ou auprès de l'un des points de paiement.